

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 9 MARS 2023**

**PROCES-VERBAL**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 9 mars à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 3 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. EXBRAYAT Stéphane, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2023**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 9**

**Présents :** Messieurs EXBRAYAT Stéphane, MOUNIER Christian, MARTEL Pascal, ROYET Philippe, SAVY Bruno, BERNE Frédéric, VACHER Marc et Mesdames SABOT Hélène, LHOMME Peggy.

**Absents excusés :** Mme BERNE Lætitia, M. GIRAUDET Olivier.

**Absents :**

**Procurations :** Olivier GIRAUDET a donné pouvoir à Christian MOUNIER ; Laetitia BERNE a donné pouvoir à Peggy LHOMME

Christian MOUNIER est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

**A L'ORDRE DU JOUR**

**1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 février 2023**

Le PV est adopté à l'unanimité.

**2/ Appel à contribution complémentaire à l'espace DEOME**

En fin d'année 2022, l'Espace Déôme s'est séparé de sa directrice. En attendant l'arrivée d'une nouvelle directrice (Anne BUB), un directeur intérimaire a été recruté pour mettre à plat les finances de cette structure. Il est apparu un déficit structurel suite à l'intégration de charges supplémentaires (repas, augmentation des rémunérations des animateurs contractuels) et à la hausse de fréquentation du périscolaire et de l'extrascolaire.

La somme de 25000 € doit être répartie.

Une réunion s'est tenue le 31 janvier dernier au cours de laquelle ont été présentées les demandes de nouvelles contributions auprès des communes du canton. N'ayant pas fait l'unanimité, ces demandes ont alors été recalculées.

M. le Maire a transmis aux conseillers en amont de cette séance les propositions de contributions des communes. Pour Graix, un effort de 368,01 € est demandé (la participation de la CAF est déduite).

-Marc VACHER pose la question de la pertinence de la contribution compte tenu du fait qu'aucun enfant de la commune ne bénéficie des activités de l'espace DEOME. Stéphane EXBRAYAT précise que la participation s'entend au titre d'une solidarité avec l'intercommunalité.

-Pascal MARTEL propose la participation de l'espace DEOME à la journée des enfants des communes

THELIS-GRAIX.

Après considération du calcul des contributions des communes, la participation complémentaire de 368.01 € est adoptée oralement à l'unanimité.

### **3/ Positionnement sur la nouvelle proposition de LUDO'PILAT**

Il a déjà été question du projet de Ludothèque itinérante à l'échelle de la ComCom .

Pour rappel, ce projet est inscrit dans la CTG (Convention Territoriale Globale) signée entre la CAF, la CCMP et les seize communes. Plusieurs communes, dont Graix, avaient fait part de leurs désaccords (budgétaire, organisationnel) à l'issue des réunions sur le sujet.

L'association est revenue auprès des communes avec de nouvelles propositions de passages, d'animations et de contributions comprenant entre-autres des prêts de jeux.

M. le Maire a transmis aux conseillers en amont de cette séance les nouvelles propositions Ludo' Pilat 2023 rédigées par l'association « Tu Joues » (12 pages).

Ainsi, pour Graix il est proposé :

\* 1 grosse ou 2 petites animations par année ;

\* Un service accessible aux habitants à SJMM ou Bourg-Argental via le ludobus ou directement à la Ludothèque (adhésion prix libre dans ces cas-là).

La contribution annuelle demandée serait de 500 € en année pleine (2024). Pour 2023, il est demandé une contribution de  $250 + 38 = 288$  €

-Philippe ROYET rappelle que la prestation concerne autant les jeunes adultes que les enfants et qu'il serait regrettable de priver la commune de cette animation.

-Bruno SAVY rappelle qu'un engagement a déjà été pris au travers de la CTG et qu'un refus ne serait pas acceptable.

-Stéphane EXBRAYAT fait part de sa seule réticence qui est celle de l'organisation avec un engagement sur trois ans. Il a aussi proposé de partager cette animation avec une activité existante comme les « boules » de Graix Cœur du Pilat ou Loisirs Amitié.

-Pascal MARTEL indique que les intéressés seront plus disponibles en automne.

-Christian MOUNIER doute du besoin réel de la commune vis-à-vis d'une prestation de jeux.

-Hélène SABOT indique que bien que plus contraignante en termes d'organisation la proposition basée sur deux animations devrait attirer un plus grand nombre.

Après échanges des points de vue, la proposition de contribution est adoptée avec une voix contre : reste à définir le nombre d'animations et sans partage avec une autre activité existante.

### **4/ Demande de subvention DETR citerne incendie secteur haut de la commune.**

La demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR) a été déposée au mois de février. Cependant, la Préfecture souhaite une nouvelle délibération intégrant un estimatif corrigé du coût des travaux. Pour mémoire le montant des travaux, comprenant les frais de géomètre et d'acquisition (\*), le terrassement, la fourniture d'une citerne de 120 m<sup>3</sup> et son transport, s'élève à 33940 € TTC.

(\*) Parcelle de terrain de 250 à 300 m<sup>2</sup> achetée au prix de 1.5 €/m<sup>2</sup> qui a déjà fait l'objet d'une promesse de vente entre la Commune et Mr Daniel RIVAT.

La délibération est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

### **5/ Approbation des comptes de gestion 2022 – Commune et Eau Assainissement**

Stéphane EXBRAYAT propose de travailler sur un document unique afin de simplifier la présentation et détaille l'ensemble des postes recettes et dépenses. Il précise que le comptable public (Annonay) a certifié les comptes.

5a / Budget de la commune 2022 :

Pour mémoire le résultat de clôture :  
Fonctionnement = 44683,57 € (excédent)  
Investissement = - 19447,73 € (déficit)

5b/ Budget de l'eau et de l'assainissement 2022 :

Pour mémoire le résultat de clôture :  
Exploitation = - 223,30 € (déficit)  
Investissement = 6236,20 € (excédent)

Les comptes de gestion 2022 de la Commune et Eau Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

**6/ Approbation des comptes administratifs 2022 – Commune et Eau Assainissement**

Stéphane EXBRAYAT présente les comptes administratifs de la Commune et de l'Eau et Assainissement en détaillant l'ensemble des postes puis quitte la salle.  
Nous pouvons constater la conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion.  
Pour mémoire les budgets de la commune et de l'Eau et Assainissement :

6a/ Budget de la commune 2022 :

**Le résultat cumulé en fonctionnement est de : 101 528,67 €.**  
**Le résultat cumulé en investissement est de : 5500,34 €.**

6b/ Budget de l'eau-assainissement 2022 :

**Le résultat cumulé en exploitation est de : 2459,76 €**  
**Le résultat cumulé en investissement est de : 29805,77 €**

Christian MOUNIER fait procéder au vote des délibérations des comptes administratifs de la Commune et Eau et Assainissement. Les deux comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

En l'absence de Stéphane EXBRAYAT, Marc VACHER prend la parole pour proposer une augmentation de l'indemnité du Maire et des adjoints compte tenu de l'inflation et du nombre de déplacements réalisés et non indemnisés.  
La proposition est partagée par l'ensemble des présents et fera l'objet d'une délibération au conseil Municipal d'Avril 2023.

**7/ Affectations des résultats de fonctionnement – Commune et Eau Assainissement**

Après avoir constaté ensemble les résultats de l'exercice 2022 pour les comptes de la commune et de l'eau, Stéphane EXBRAYAT détaille le projet d'affectation des résultats cumulés pour 2023.

7a/ Commune :

Résultat à affecter = 101 528,67 €

Solde d'exécution d'investissement = + 5500,34 €  
Solde des restes à réaliser d'investissement = + 6786 €  
Il n'y a pas besoin de financement à prendre sur les 101528,67 €.

Il est proposé d'affecter la somme de 60 027,70 € en investissement.  
L'excédent à reporter en fonctionnement est donc de : 41 500,97 €.

7b/ Eau-Assainissement :

Résultat à affecter = 2459,76 €  
Solde d'exécution d'investissement = + 6236,20 €  
Solde des restes à réaliser d'investissement = + 3480 €  
Il n'y a pas besoin de financement à prendre sur les 2459,76 €.

Il est proposé de ne pas affecter de somme en investissement.  
L'excédent à reporter en fonctionnement est donc de : 2459,76 €.

-Marc VACHER s'interroge sur l'interprétation de l'écart important mesuré entre le prévisionnel et le réalisé.

-Stéphane EXBRAYAT indique qu'une commune doit avoir des capacités d'autofinancement suffisantes qu'elle tire de ses excédents et précise que sa volonté est de maintenir les dépenses de fonctionnement au niveau le plus bas réalisable.

-Bruno SAVY exprime le besoin d'engager entre-autres des études pour préparer les investissements de l'année 2023. Ce point de vue est partagé par Christian MOUNIER et précisé pour le besoin de la gestion du patrimoine de la commune.

Les délibérations d'affectation des résultats pour les budgets Commune et Eau-Assainissement sont adoptées à l'unanimité.

**8/ Vote du Budget primitif - Commune et Eau et Assainissement**

8a/ Budget fonctionnement de la commune :

**TOTAL Dépenses = 145 324,03 €**  
**TOTAL Recettes = 145 324,03 €**

8b/ Budget d'investissement de la commune :

Les restes à réaliser :

- \* dépenses : 5640 € de chaînes à neige et 12500 € de travaux de dissimulation aux Réalles.
- Recettes : 24926 € de subventions du CD42 (20000 citerne + 4926 cimetièrè).

**TOTAL Dépenses = 104798,49 €**  
**TOTAL Recettes = 104798,49 €**

8c/ Budget d'exploitation Eau-Assainissement :

**TOTAL Dépenses = 27811,65 €**  
**TOTAL recettes = 27811,65 €**

8d/ Budget d'investissement Eau-Assainissement

Un seul reste à réaliser = recettes = subvention CD42 de 3480 €.

**TOTAL Dépenses = 52651,99 €**

**TOTAL Recettes = 52651,99 €**

A noter que la commune réduit la subvention d'exploitation qu'elle affecte à l'Eau et Assainissement.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune et de l'eau et assainissement sont adoptés à l'unanimité.

### **9/ Vote des taux des taxes locales :**

Pour rappel, les taux sont les suivants :

Taxe foncière sur le bâti : 22,10 %

Taxe foncière sur le non-bâti : 26,80 %

Compte tenu de l'augmentation de 7,1 % des bases locatives annoncée pour 2023 (après 3,40 % en 2022) du fait de l'inflation, Stéphane EXBRAYAT propose de ne pas modifier le taux des taxes foncières.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **QUESTION DIVERSES :**

- \* **Mise à jour de la voirie communale.** Christian MOUNIER rapporte que pour faire suite aux travaux initiés sous la mandature précédente, Olivier GIRAUDET a dressé l'inventaire des chemins ruraux et des voies communales existantes. Il s'agit de procéder à la mise en conformité du cadastre avec la réalité, d'acquérir pour la commune la parcelle recevant la deuxième citerne incendie et de déclasser les chemins ruraux et voies communales non utilisés par le public. Le projet fera l'objet d'une prestation fournie par le CABINET JULIEN qui a soumis une offre compétitive et qui dispose d'une expérience dans le domaine de la voirie. (Réf : Maclas et Jonzieux entre-autres).
- \* **SICTOM :** Pascal MARTEL indique que le SICTOM envisage de réduire ses effectifs de 25 employés à 9 avec un impact principal sur les conducteurs et qu'il est projeté de supprimer des points de collecte, soit de 6 à 2 sur la commune de GRAIX qui aura la possibilité de conserver des poubelles extérieures (1800€) ou d'investir dans des poubelles enterrées. (4000 €). Une conférence des maires a été programmée en urgence à ce sujet le mardi 14/03.
- \* **PNR :** Philippe ROYET propose la lecture de la nouvelle charte du Pilat. Hélène SABOT et Peggy LHOMME se proposent de faire un retour sur le contenu du document d'une soixantaine de pages.
- \* **Travaux église :** l'entreprise Bodet a transmis un devis complémentaire de 1920,60 € (remplacement tintement cloche et ligne électrique).
- \* **Projet d'organisation d'un vide-grenier commercial** par M. Marc-Antoine GILLE, habitant du village. Validation d'une dérogation pour la location du terrain de boules à des fins commerciales (et des rues du village).
- \* **Nettoyage décharge sauvage** parcelle privée A404 (Les Réalles - Daniel JAMET) : le SICTOM

nous propose de nous fournir deux bennes pour enlever les déchets. A réaliser obligatoirement dans le cadre de Pilat Propre entre le 17 et 26 mars 2023. C'est une occasion de nettoyer la commune, mais toute intervention sur cette parcelle est subordonnée à l'accord du Daniel JAMET qui sera consulté. Plusieurs conseillers ont proposé leur contribution sous cette condition.

\* **Bulletin municipal** : Peggy LHOMME indique que la rédaction est en cours et que la présentation de la FNACA a bien été intégrée .

\* **Quelques dates** :

- vendredi 10 mars à 18H30 = réunion compostage à Bourg-Argental

- jeudi 23 mars : conférence sur la transmission agricole à St-Genest-Malifaux

- Lundi 27 mars : 1er atelier de co-construction des scénarios alimentaires dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (ouvert à tout public).

- vendredi 7 avril : rencontre liste sénatoriales en mairie à 14H

\* Réunion patrimoine : 24 /03 à 18h00

\* **Prochain conseil : 28/04 à 18h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le Maire de Graix,  
Stéphane EXBRAYAT

Le secrétaire de séance,  
Christian MOUNIER

Affiché le